

FLASH INFO

CHAMPDÔTRE n°41

- Juillet 2024

Les Conseillers municipaux se sont réunis sous la Présidence du Maire Jean-Louis LAGUERRE pour délibérer les points suivants :

Séance du 29 février 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- **Décision du Maire n°2024-003** : Portant location de la gravière dite « petite gravière »
- **Décision du Maire n°2024-004** : Portant location de la sablière du « Bois des Greubes » en bail précaire.

1/ Marché à procédure adaptée : Réhabilitation d'un ancien restaurant en services communaux et logements : attribution des lots

Vu la délibération du conseil municipal n°2023-11-006 du 14 novembre 2023 validant le PRO à hauteur d'un coût de travaux estimés à 770 000,00 € H.T., et lançant la consultation des entreprises sur la plateforme ARNIA,

Vu un avis d'appel public à la concurrence pour le marché de travaux pour la réhabilitation de l'ancien restaurant en services communaux et logements, publié du 29/11/2023 au 19/01/2024 décomposé en 13 lots ;

Considérant l'analyse des offres de l'architecte SISTEM ARCHITECTURE du 22 février 2024, effectuée selon les critères de jugement énoncés au règlement de consultation à savoir :

- Critère 1 : valeur technique 40%
- Critère 2 : Prix 60%

Le conseil municipal attribue les lots pour la réhabilitation de l'ancien restaurant en services communaux et logements aux entreprises suivantes pour un montant prévisionnel total de 761 670,54€ HT :

- Lot 1 DEMOLITIONS GROS OEUVRE à l'entreprise DAMIN pour un montant de 188 900,00 € HT
- Lot 2 CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE à l'entreprise MG TOITURE pour un montant de 63 028,30 € HT
- Lot 3 ECHAFAUDAGES à l'entreprise IKRION pour un montant de 12 356,00 € HT
- Lot 4 ENDUITS DE FACADES à l'entreprise PIER pour un montant de 22 190,30 € HT
- Lot 5 MENUIS EXERIEURES BOIS ALU et BSO à l'entreprise PEGUILLET pour un montant de 99 424,16 € HT
- Lot 6 METALLERIE à l'entreprise BOUDIER pour un montant de 17 997,17 € HT
- Lot 7 MENUISERIES INTERIEURES BOIS à l'entreprise MAIGNAN pour un montant de 36 847,00 € HT
- Lot 8 PLATRERIE PLAFONDS à l'entreprise DBTIP pour un montant de 74 990,00 € HT

- Lot 9 PEINTURE à l'entreprise SDP pour un montant de 18 726,40 € HT
- Lot 10 REVETEMENTS DE SOLS FAIENCES à l'entreprise CANAUX pour un montant de 42 500,00 € HT
- Lot 11 PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION à l'entreprise APJ ENERGIES pour un montant de 103 498,21 € HT
- Lot 12 ELECTRICITE à l'entreprise RD ELECTRICITE pour un montant de 56 000,00 € HT
- Lot 13 VRD - AMENAGEMENTS EXTERIEURS à l'entreprise MORIZOT TP pour un montant de 25 213,00 € HT.

2/ Modification de la régie de recettes

La régie de recettes est modifiée, permettant ainsi d'encaisser par chèque en plus des locations des salles communales les produits suivants à compter du 1^{er} mars 2024 :

- vente du livre « *L'Histoire de Champdôtre* » (30 € l'unité)
- vente de verres à l'effigie de Champdôtre (30 € le lot de 6 verres).

3/ Convention de sollicitation des services départementaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renouveler pour 3 ans la convention préalable de sollicitation des services départementaux proposée par le Conseil Départemental de la Côte d'Or. En effet, celle-ci permet à la commune de venir chercher du sel de déneigement en cas de besoin, de l'enrobé à froid, ou d'emprunter à titre gratuit des panneaux de signalisation temporaire.

4/ Contrat de maintenance du défibrillateur

La commune de Champdôtre dispose d'un défibrillateur entièrement automatique Saver One situé à l'extérieur de la salle des fêtes acquis en 2021 auprès de la société JLD TRADING UN DEFI POUR LA VIE.

Vu le décret n°2018-1186 du 12 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes, il est signé un contrat de maintenance de 4 ans, renouvelable, avec la société JLD TRADING pour un montant de 180,00 € HT annuel.

5/ Souscription d'un forfait annuel auprès de la SACEM

Vu les articles L2121-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire propose que les associations communales bénéficient d'un forfait proposé par la SACEM pour la commune.

La SACEM demande une délibération pour accorder le forfait et aussi l'adhésion à l'AMF.

Considérant que la SACEM et l'AMF ont signé un protocole d'accord simplifiant les usages de la musique et que ces modalités sont applicables pour les communes de moins de 5 000 habitants, la commune entend bénéficier de conditions particulières pour l'organisation de ses manifestations locales,

Considérant que la commune est adhérente de l'AMF, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qu'il soit autorisé à souscrire au forfait annuel adapté proposé par la SACEM pour s'acquitter des droits de diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune et par les associations locales,

Monsieur le Maire souligne que la souscription à ce forfait va permettre aux associations communales qui entrent dans les critères pour en bénéficier (budget inférieur à 3 000 € et entrées à moins de 20 euros), de régler moins de frais à la SACEM.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide d'autoriser Monsieur le Maire à souscrire un forfait annuel " nombre illimité" auprès de la SACEM afin de s'acquitter des droits de diffusion musicale lors de certains événements organisés sur la commune à compter du 1^{er} mars 2024.

6/ Questions diverses

- Machine à pizzas installée ce jour
- Devis de l'entreprise Demange accepté pour l'aménagement du parking en face de l'agence postale communale et l'entrée de Champdôte Rue du Moulin.

Séance du 11 avril 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- **Décision du Maire n°2024-005** : Portant acquisition d'une armoire ignifuge
- **Décision du Maire n°2024-006** : Portant acquisition d'une armoire ignifuge - Annule et remplace la décision du Maire n°2024-005
- **Décision du Maire n°2024-007** : Portant sollicitation d'une subvention auprès de La Poste pour la réhabilitation d'un ancien restaurant en services communaux et logements

1/ Examen et vote du compte de gestion 2023

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de voter le compte de gestion 2023, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

2/ Vote du compte administratif 2023

Le conseil municipal adopte le compte administratif 2023 du budget communal suivant :

Investissement

Dépenses		Recettes	
Prévu :	787 641,30	Prévu :	787 641,30
Réalisé :	385 431,13	Réalisé :	372 108,31
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	30 000,00

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Prévu :	751 094,00	Prévu :	751 094,00
Réalisé :	367 561,91	Réalisé :	831 680,43
Reste à réaliser :	0,00	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-13 322,82
Fonctionnement :	464 118,52
Résultat global :	450 795,70

3/ Affectation des résultats 2023

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	148 100,68
- un excédent reporté de :	316 017,84
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	464 118,52
- un déficit d'investissement de :	13 322,82
- un excédent des restes à réaliser de :	30 000,00
Soit un excédent de financement de :	16 677,18

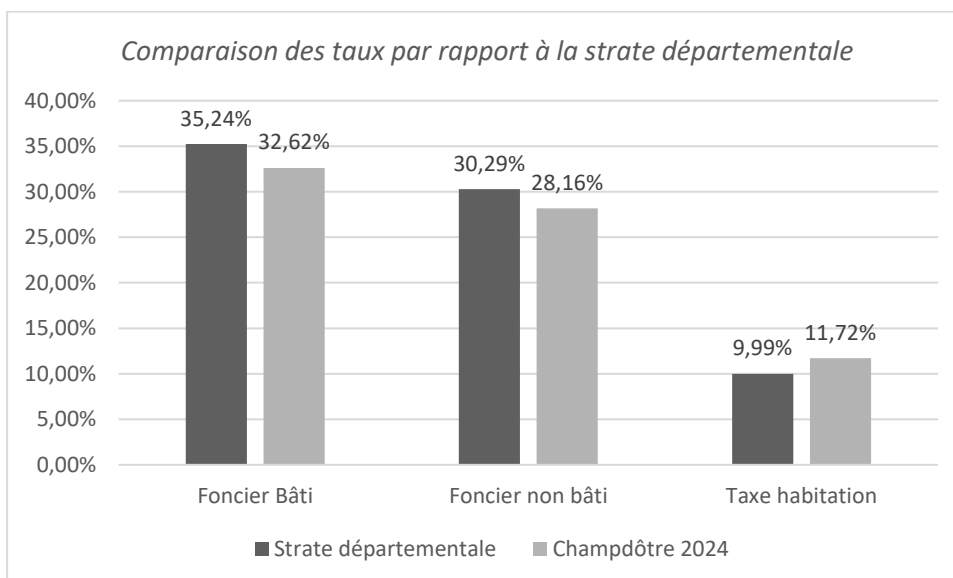
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :
d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	464 118,52
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	464 118,52
- RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	13 322,82

4/ Vote des taux des taxes locales - année 2024

A l'unanimité, le conseil municipal fixe pour l'année 2024 les taux de

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) à 32.62 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) à 28.16 %
- Taxe d'Habitation (TH) à 11.72 %



5/ Attribution des subventions aux associations - année 2024

Les subventions suivantes sont attribuées pour l'année 2024 :

- Association des fêtes de Champdôtre : 500,00 €
- Coopérative scolaire élémentaire de Champdôtre : 1 000,00 €
- Club de foot F.C.L.A : 1 000,00 €
- Don du Sang : 200,00 €

6/ Vote du budget primitif 2024

Après avoir délibéré, le Conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2024 :

<u>Investissement</u>	<u>Fonctionnement</u>
Dépenses : 875 497,66	Dépenses : 798 687,00
Recettes : 875 497,66 (dont 30 000,00 de RAR)	Recettes : 886 687,00

7/ Réhabilitation de l'ancien restaurant : Demande de fonds de concours - Communauté de Communes Auxonne-Pontailier Val de Saône

Il est sollicité à la Communauté de Communes Auxonne-Pontailier Val de Saône un fonds de concours en vue de participer au financement de la réhabilitation de l'ancien restaurant en services communaux et logements, plafonné à 100 000 €.

8/ Questions diverses

- Révision de la pompe contre les inondations demandée à l'entreprise Walter de Rouvres en Plaine
- Remerciements adressés aux bénévoles pour la garde de la pompe pendant la montée de la Tille début avril.

Séance du 26 juin 2024

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations :

- **Décision du Maire n°2024-008** : Portant acceptation d'un devis pour une mission de commissionnement – Réhabilitation ancien restaurant

1/ Convention de partenariat entre le Département de la Côte-d'Or et la commune pour le développement de la lecture publique

Même si la bibliothèque est temporairement mise en sommeil pendant les travaux de réhabilitation du bâtiment l'accueillant, il convient de signer la convention avec le Département de la Côte-d'Or recouvrant l'ensemble des champs d'actions de la Médiathèque Côte-d'Or.

La médiathèque assure notamment le prêt de livres, livres audio, CD.

2/ Demande de crédit relais

La commune de Champdôtre réhabilite l'ancien restaurant situé 2 rue de la Gare en services communaux et logements. La phase de préparation des travaux a commencé le 4 juin 2024 et le chantier devrait durer un an.

Pour pouvoir procéder au règlement des factures des entreprises et dans l'attente de versement des subventions et du FCTVA, la commune sollicite un crédit relais de 500 000 € auprès du CREDIT MUTUEL d'AUXONNE au taux fixe de 3.66 %.

Le déblocage des fonds aura lieu en totalité ou par fractions avec un premier versement avant le 15/12/2024. Le déblocage total prendra effet au plus tard le 20 janvier 2025.

3/ Informations diverses

- Chantier restaurant : Les travaux de rénovation sont commencés depuis début juin pour une durée approximative de 12 mois. Pour information, nous vous annexons le plan de financement provisoire, arrêté au 4 juillet 2024.

**Demande de subvention
Plan de Financement**

Mairie de Champupôtre
REHABILITATION D'UN ANCIEN RESTAURANT EN SERVICES COMMUNAUX ET LOGEMENTS
4 juillet 2024

Nom de la Collectivité :
Initiateur de l'opération :
Date :

Libellés des lots de travaux	Dépenses			Total HT	Libellé	Financements de l'opération				Pourcentage du montant global du projet		
	RDC : services communaux	Etage : 2 logements	TOTAUX HT			Sollicité	Attribué	Montant de la dépense éligible	Pourcentage		Montant du financement	
LOTS			TOTAUX HT									
DEMOLITION - GROS OUVRE	60 653,52 €	68 246,48 €	188 800,00 €		DETR	X	672 617,35 €	40,00%	268 047 €	28,60%		
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	63 028,30 €	0,00 €	63 028,30 €		Plan Marshall	X	745 652,96 €	38,53%	284 750,00 €	31,64%		
ECHAFAUDAGES	12 356,00 €	0,00 €	12 356,00 €		Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté - EFFILOLOGIS - PHASE ETUDES	X	44 538,05 €	30,00%	13 381,80 €	1,48%		
ENDUITS DE FACADES	22 190,30 €	0,00 €	22 190,30 €		Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté - EFFILOLOGIS - PHASE TRAVAUX	X	550 000,00 €	4,13%	22 715,00 €	2,52%		
MENUISERIES EXTERIEURES BOIS-ALU - BSO	65 157,83 €	44 268,53 €	99 424,16 €		Poste	X	30 000,00 €	100,00%	30 000,00 €	3,33%		
METALLERIE	9 063,63 €	8 943,94 €	17 997,17 €		Communauté de Communes Auxonne-Pontallier	X	100 000,00 €	100,00%	100 000,00 €	11,11%		
MENUISERIES INTERIEURES BOIS	24 741,00 €	12 108,00 €	36 847,00 €		Autres :		0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%		
PLATRERIE - PLAFONDS	28 650,00 €	49 340,00 €	74 990,00 €		Sous-Total Financements publics		0,00 €		719 873,53 €	80,00%		
PEINTURE	4 313,00 €	14 413,40 €	18 726,40 €		Fonds Privés : dons, mécénat, Fondation du Patrimoine, Ligues sportives...		0,00 €		0,00 €	0,00%		
REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	28 500,00 €	14 000,00 €	42 500,00 €						0,00 €	0,00%		
PLUMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	72 962,10 €	30 548,11 €	103 489,21 €						0,00 €	0,00%		
ELECTRICITE	37 672,88 €	18 027,04 €	55 699,92 €									
VRO - AMENAGEMENTS EXTERIEURS	25 213,00 €	0,00 €	25 213,00 €									
DESAMANTAGE- FBTP & DEMOLITIONS	9 422,50 €	9 422,50 €	18 845,00 €									
Sous-Total Travaux	484 203,84 €	296 311,60 €	780 515,54 €									
Frais annexes												
Maintenance d'oeuvre		65 786,11 €	65 786,11 €									
Contrôle technique		3 800,00 €	3 800,00 €									
Coordination SPS		3 325,00 €	3 325,00 €									
Autres Frais annexes												
Annnonce appel d'offres architecte mission diagnostique - Journal du Palais (exercice 2021)		204,03 €	204,03 €									
Mission Prosodic (exercice 2021)		20 300,00 €	20 300,00 €									
Travaux de topographie - GEOMETRES EXPERTS (exercice 2021)		1 000,00 €	1 000,00 €									
Etude géotechnique de conception - G2 AYP - GEOTEC (exercice 2021)		2 480,00 €	2 480,00 €									
Diagnostic Amiante avant travaux-DIAGAMTER (exercice 2021)		1 225,83 €	1 225,83 €									
annonce légale Journal du Palais (exercice 2022)		292,33 €	292,33 €									
Etude géotechnique de conception - Phase Projet (G2 PRO) GEOTEC (exercice 2023)		4 700,00 €	4 700,00 €									
Annonce légale - Journal du Palais - appel d'offres Entreprises - Travaux (exercice 2023)		338,89 €	338,89 €									
Diagnostic Plomb avant travaux- DIAGAMTER (exercice 2023)		180,00 €	180,00 €									
Assistance à maîtrise d'ouvrage (AO) - Phase Etudes (exercice 2023)		7 400,00 €	7 400,00 €									
Mesures de 2ème restitution - désamiantage - JOLLY SARL		1 300,00 €	1 300,00 €									
Contrôle visuel amiante après travaux - TOP DIAGS		310,00 €	310,00 €									
Mission commissionnement - CROQUIS		6 550,00 €	6 550,00 €									
Sous-Total frais annexes + autres frais annexes HT		119 324,99 €	119 324,99 €									
Total Opération HT		899 840,53 €	899 840,53 €						899 840,53 €	100%		

MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS

AUTOFINANCEMENT

INFOS GÉNÉRALES



HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC



Lundi : de 13h30 à 15h00 ;
Mercredi : de 10h00 à 12h00 ;
Jeudi : de 16h00 à 18h30

Permanences assurées par le Maire et ses adjoints les jeudis de 18h00 à 19h00 sans rendez-vous

FERMETURE DU SECRÉTARIAT DE LA MAIRIE CET ÉTÉ :



Du 12 août au 31 août



En cas d'urgence uniquement, veuillez contacter Monsieur le Maire au 07-88-49-34-28.



HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE



- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 8h30 à 11h30
- Mercredi : de 15h30 à 18h30

FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE COMMUNALE :



Les 5 et 6 août 2024
et
du 2 au 20 septembre 2024



FERMETURE TEMPORAIRE DE LA BIBLIOTHEQUE :

La bibliothèque est actuellement fermée en raison des travaux du restaurant où elle sera transférée

LISTE ELECTORALE

Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee (Démarche en ligne)

Vous constatez une erreur dans votre nom de famille, vos prénoms, votre sexe, votre date ou votre lieu de naissance sur la liste électorale ?

Vous pouvez demander une rectification à l'Insee qui gère le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) sur le site internet du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49454>

Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur l'acte de naissance.

Préparez les éléments suivants pour faire la demande en ligne de rectification :

- Copie intégrale de – de 3 mois de l'acte de naissance de la personne concernée par la demande de rectification
- Numéro d'identification du répertoire (numéro de sécurité sociale) si la demande concerne une personne majeure

ATTENTION : Le service en ligne concerne la rectification des informations d'une personne née en France métropolitaine, dans un département d'outre-mer (Dom) ou dans certaines collectivités d'outre-mer. Si vous êtes né à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie, contactez un organisme de sécurité sociale : Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse), mutuelle....

PROCHAINS EVENEMENTS :

- **10 et 11 août** : Ball-Trap – Terrain de Foot
- **15 août** : Concours de pêche – Sablière de Champdôtre (route de Trouhans)
- **7 septembre** : Concours de pétanque – Salle des Fêtes

RETROUVEZ TOUTES VOS INFORMATIONS UTILES SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE :

<https://champdotre.fr/>

ET

SUR L'APPLICATION [Panneau Pocket](#)



BONNES VACANCES A TOUS